



Transcription de l'acte de divorce

Par brad

Bonjour à tous,

je suis algérien, divorcé depuis 2006, et j'ai eu ma nationalité française cette année, alors sur mon acte de naissance français de Nantes c'est noter en bas marié le..... avec.... et divorcé le

en même temps je me suis marié cette année.

ma question est : est ce que mon divorce est transcrit ou non? si non, quels sont les pièces à fournir et je m'adresse à qui?

merci d'avance.

Par mimi493

Si votre divorce est mentionné sur votre acte de naissance, c'est bon

PS : il serait temps de vous en inquiéter car sinon, vous seriez bigame.

Par brad

oui mon divorce est mentionné en bas de mon acte de naissance.

mimi, j'ai pas compris " bigame " ?

Par mimi493

Si votre divorce n'avait pas été transcrit, vous remarier aurait été illégal

Par brad

oui mais je me suis marié sans certificat de capacité de mariage. je ne savais pas

Par Tisuisse

Bonjour,

Voir message d'origine : http://www.experatoo.com/demarche-administrative/transcription-acte-mariage_76412_1.htm